

**À noter: Le présent extrait ne contient que le chapitre 4/3.**

## **Chapitre 4/3 : Rubrique 5 du formulaire de proposition**

### **RENSEIGNEMENTS IMPORTANTS SUR LA FAÇON D'UTILISER CE CHAPITRE**

#### **Veillez lire attentivement cette explication**

La structure du chapitre suit l'ordre logique du formulaire de proposition. Voici comment cela fonctionne :

1. Au haut de chaque page se trouve une zone de texte dans laquelle figure une rubrique du formulaire de proposition. (L'ombrage de la zone de texte est jaune pâle. Si vous utilisez une imprimante laser en noir et blanc, l'ombrage sera d'un gris très pâle.)
2. Viennent ensuite des directives tirées du document Directives pour propositions de la série 8 – CPS sur la façon de remplir la rubrique en question. Vous les reconnaîtrez grâce au titre suivant :

#### **Directives pour propositions de la série 8 – CPS**

et le texte est en retrait.

Si le document intitulé Directives pour propositions de la série 8 ne contient aucune directive sur une rubrique en particulier, le titre sera suivi de la mention S.O.

3. Enfin, l'Aidspan fournit des directives supplémentaires. Vous les reconnaîtrez grâce au titre suivant :

#### **Directives supplémentaires de l'Aidspan**

Si l'Aidspan n'a rien à ajouter au texte du formulaire de proposition ou aux directives tirées des Directives pour propositions de la série 8 – CPS, le titre sera suivi de la mention S.O.

#### **Remarque :**

1. Nous avons appliqué le concept de « guichet unique » à l'élaboration de ce chapitre. Cela signifie que vous y trouverez tous les conseils dont vous avez besoin pour remplir le formulaire de proposition. Ce chapitre reproduit intégralement le formulaire de proposition, ainsi que la section entière des Directives pour propositions de la série 8 – CPS qui donne des conseils pour remplir le formulaire de proposition. Les lecteurs déjà familiers avec le formulaire de proposition et les Directives pour propositions de la série 8 peuvent passer directement à la section « Directives supplémentaires de l'Aidspan » pour chaque point.
2. Nous avons incorporé les conseils de l'Aidspan aux seuls endroits où nous avons des précisions importantes à ajouter aux conseils présentés dans les Directives pour propositions de la série 8 – CPS. Les conseils de l'Aidspan se présentent généralement sous la ou les formes suivantes : a) exemples démontrant comment les candidats précédents ont répondu à la question; b) suggestions sur la façon de structurer votre réponse; c) références à des points forts et à des points faibles pertinents relevés par le

CTEP dans les propositions soumises dans le cadre des séries précédentes; et d) éclaircissements, dans les cas où nous estimons que les conseils donnés par le Fonds mondial ne sont pas tout à fait clairs.

3. Le Tome 1 du présent guide renfermait un chapitre entier (Chapitre 4 : Leçons retenues dans des séries d'octrois de subvention antérieures) sur les principaux points forts et points faibles des séries 3 à 7 relevés par le CTEP. Les conseils de l'Aidspan présentés dans ce chapitre renvoient fréquemment à ces points forts et points faibles. (Des copies du Tome 1 sont publiées à l'adresse [www.aidspace.org/guides](http://www.aidspace.org/guides).)
  4. Les rubriques 3 à 5 du formulaire de proposition varient : il y a une version pour chacune des trois maladies. Aux fins du présent chapitre, nous ne traitons que les sections 3 à 5 concernant le VIH. Les différences entre les rubriques 3 à 5 du VIH et celles de la tuberculose et du paludisme sont souvent mineures. Lorsqu'il existe des différences, nous les expliquons généralement dans une zone de texte. Lorsque la différence se limite au nom de la maladie, nous ne prenons pas la peine de le mentionner.
  5. Tout au long de ce chapitre, nous utilisons le terme « proposition » pour décrire la demande de subvention que vous soumettez au Fonds mondial, et nous utilisons le terme « programme » pour décrire les activités que vous mettrez en œuvre si votre proposition est acceptée à des fins de financement. Aux fins du présent chapitre, nous supposons que la durée des propositions sera de cinq ans (le maximum autorisé), mais elles peuvent être plus courtes.
-

## Rubrique 5

### Demande de financement

[Remarque : Les extraits du formulaire de proposition employés dans la rubrique 5 proviennent tous du module sur le VIH. Dans les modules portant sur la tuberculose et le paludisme, seul le nom des maladies a été changé.]

*Extrait du formulaire de proposition*

#### 5. DEMANDE DE FINANCEMENT

##### Directives pour propositions de la série 8 – CPS

- C'est ici que les candidats quantifient les écarts financiers pour la proposition maladie, et fournissent des informations budgétaires détaillées. La rubrique 5.2 explique comment les candidats doivent préparer sous format électronique le budget détaillé qui doit accompagner toutes les propositions, pour chaque maladie, dans une annexe clairement numérotée.

##### Directives supplémentaires de l'Aidspan

S/O

## 5.1. Analyse des écarts financiers - VIH

→ Les informations succinctes fournies dans le tableau ci-dessous devront être étoffées dans les rubriques 5.1.1 - 5.1.3 ci-après.

### Directives pour propositions de la série 8 – CPS

#### **Introduction**

L'analyse des écarts financiers identifie l'ensemble des besoins financiers, le financement disponible auprès de toutes les sources et les écarts financiers qui en résultent. Ce tableau permet au TRP de situer le financement demandé dans le contexte de financement de tout le programme maladie pendant la durée de la proposition.

**L'analyse des écarts financiers doit être liée à l'ensemble du programme national, comme le candidat l'a expliqué en r. 4.** Une "analyse des écarts financiers" exhaustive doit donc traduire les besoins du programme national, (y compris ceux des secteurs gouvernemental et non gouvernemental, en s'étendant à la mise en oeuvre prévue aux niveaux national, sous-national, communautaires et locaux) pour exécuter la stratégie nationale pendant la durée de la proposition.

En l'absence de "programme national" en rapport avec la proposition, l'analyse des écarts financiers doit être conduite sur la base du programme décrit dans la proposition du candidat, en veillant à ce que les autres contributions au financement de ce programme soient clairement exposées.

Une attention particulière doit être portée à l'évaluation du besoin d'atteindre les *principales populations affectées* (comprenant, notamment, les femmes et les jeunes filles ainsi que les minorités sexuelles) pour leur assurer un accès égal à la prestation de services. Lorsque la stratégie nationale prévoit une extension significative de la prestation de services, il est important de l'inclure dans l'analyse des écarts et de l'expliquer dans les rubriques appropriées.

### **Directives supplémentaires de l'Aidspan**

Les renseignements fournis aux rubriques 4.3 et 5.1 constituent ce que le CTEP appelle une « analyse situationnelle » ou une « analyse des carences ». Lors de leur évaluation des propositions présentées dans le cadre des séries 3 à 7, les membres du comité ont, d'une part, critiqué celles qui ne renfermaient aucune analyse situationnelle ou dont l'analyse était médiocre (voir le point faible 4 du Tome 1 du présent guide pour plus de détails) et ont, d'autre part, fait l'éloge des propositions présentant une analyse situationnelle excellente (voir le point fort 4 du Tome 1 pour des exemples de ces propositions).

*[Pour les besoins du présent guide, nous avons réduit le tableau de la page suivante et en avons changé l'orientation (portrait) afin de le présenter sur une seule page.]*

**Analyse des écarts financiers (même devise qu'en couverture du Formulaire de proposition)**

**Remarque : → Ajoutez les en-têtes des tableaux (autant que nécessaire) d'années calendaires en exercices budgétaires (par ex., fin EB 2007 ; etc.) pour aligner la planification annuelle sur les exercices budgétaires**

	Réelles		Prévues		Estimées			
	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013
<b>Le financement d'un programme VIH doit permettre de fournir des services de prévention, de traitement, de soins et de soutien complets aux populations ciblées</b>								
<b>Ligne A → Indiquez les montants annuels</b>								
<b>Ligne A.1 → Total pour la durée de la demande de financement de la série 8</b>					<i>(besoin total sur la durée de la proposition de série 8)</i>			
<b>Ressources actuelles et futures pour répondre aux besoins financiers</b>								
Source nationale <b>B1</b> : Prêts et allègements de dette <i>(indiquez le nom du bailleur de fonds)</i>								
Ressource nationale <b>B2</b> : Sources de financement nationales								
Ressource nationale <b>B3</b> : Contributions du secteur privé (national)								
<b>Total des entrées de la Ligne B → Total des ressources NATIONALES (allègements de dette inclus) actuelles et prévues :</b>								
Ressource extérieure <b>C1</b> <i>(indiquez le nom du bailleur de fonds)</i>								
Source extérieure <b>C2</b> <i>(indiquez le nom du bailleur de fonds)</i>								
Ressource extérieure <b>C3</b> : Contributions du secteur privé (international)								
<b>Total des entrées de la Ligne C → Total des ressources EXTÉRIEURES (subventions du Fonds mondial exclues) actuelles et prévues :</b>								
<b>Ligne D : Montant annuel de toutes les subventions du Fonds mondial existantes pour la même maladie :</b> Incluez les montants non approuvés de "Phase 2" en tant que montants "prévus" dans les années correspondantes								
<b>Ligne E → Total des ressources actuelles et envisagées (c.-à-d. Ligne E = total Ligne B + total Ligne C + total Ligne D)</b>								
<b>Calcul des écarts en ressources financières et synthèse du financement total demandé dans la série 8 (joindre un budget détaillé)</b>								
<b>Ligne F → Total de l'écart de financement</b> (c.-à-d. Ligne F = Ligne A - Ligne E)								
<b>Ligne G = Demande de financement VIH de la série 8</b> <i>(même montant que dans le tableau 5.3 pour cette maladie)</i>								

## **Directives pour propositions de la série 8 – CPS**

### **En particulier, le tableau de la rubrique 5.1. demande aux candidats de :**

- Ligne A → Fournir, à partir des plans nationaux et du chiffrage des coûts (le cas échéant), une estimation des coûts financiers globaux associés à la maladie (dans la mesure du possible). Une explication textuelle détaillée des hypothèses utilisées est requise au-dessous du Tableau en 5.1.1.
- Lignes B/C → Fournir le détail des contributions financières actuelles et prévues. Il s'agit ici de fournir une évaluation complète du financement assuré par toutes les sources concernées, nationales (allègement de dette compris) ou externes. Les hypothèses utilisées doivent être décrites en rubriques 5.1.2 et 5.1.3.  
→ Pour une définition de "secteur privé", veuillez vous référer à la page 12 de ces Directives pour propositions. Certaines cases de ce tableau sont noircies pour le secteur privé. En effet, il est admis que les informations sur l'historique ne sont pas toujours disponibles.
- Ligne D → Présenter en détail le financement déjà engagé pour les candidats ou qu'il est prévu de verser pendant les années 2009 à 2013-2014 (ou jusqu'à la fin de la proposition si elle couvre moins de cinq ans), en vertu d'accords de subvention avec le Fonds mondial (y compris les subventions de la série 7 récemment négociées ou en cours de négociation).

## **Directives supplémentaires de l'Aidspan**

La rubrique 5.1 vous demande de décrire le financement dont vous avez besoin pour lutter contre la maladie. Les données fournies doivent s'échelonner sur une période de huit ans : 2006 et 2007 (réelles), 2008 et 2009 (prévues) ainsi que 2010, 2011, 2012 et 2013 (estimées). Cela suppose, pour des besoins de planification uniquement, que la période de 2009 à 2013 représente les cinq années de votre programme. Le Fonds mondial reconnaît que votre programme peut chevaucher deux années.

Veillez noter que le montant du financement demandé (ligne G) peut être inférieur au total de l'écart de financement (ligne F). Il va de soi que ce montant, qui peut dépendre de l'analyse de la capacité d'absorption de votre pays, ne peut dépasser le montant inscrit à la ligne F.

Le tableau est un peu compliqué. Nous l'avons donc décortiqué pour vous faciliter la tâche.

À la ligne A, indiquez tout le financement que nécessite votre stratégie de lutte contre la maladie. Reportez-vous à vos plans nationaux et évaluations (s'il y a lieu) pour connaître ces montants. À la ligne A.1, inscrivez le total pour la durée de votre proposition dans le cadre de la série 8. Ainsi, si votre proposition couvre une période de cinq ans, soit de 2009 à 2013, inscrivez le total des montants indiqués dans les cases correspondantes.

Les quatre prochaines lignes servent à indiquer les montants de financement antérieur, actuel et futur reçus ou à recevoir de ressources nationales pour répondre aux besoins financiers de la ligne A. À la ligne B1, inscrivez le financement obtenu dans le cadre de prêts et d'allègements de dette. Précisez le nom du bailleur de fonds (s'il y en a plusieurs, ajoutez une ligne pour chaque bailleur supplémentaire). À la ligne B2, inscrivez le montant du financement provenant de sources nationales (gouvernementales). À la ligne B3, inscrivez le montant des contributions du secteur privé. Il est à noter que cette ligne ne couvre que la période de 2009 à 2013. À la ligne suivante, entrez le total des ressources nationales (additionnez les lignes B1, B2 et B3).

Les quatre prochaines lignes servent à indiquer les montants de financement antérieur, actuel et futur reçus ou à recevoir de ressources extérieures pour répondre aux besoins financiers de la ligne A. Aux lignes C1 et C2, inscrivez les renseignements relatifs à chacun des bailleurs de fonds extérieurs, à l'exception du Fonds mondial (nom et montants versés). Insérez des lignes au besoin.

À la ligne C3, indiquez le montant des contributions du secteur privé international. Il est à noter que cette ligne ne couvre que la période de 2009 à 2013. À la ligne suivante, entrez le total des ressources extérieures autres que le Fonds mondial (additionnez les lignes C1, C2 et C3).

À la ligne D, inscrivez le montant de toutes les subventions existantes du Fonds mondial pour cette maladie. Incluez les montants de la série 7 récemment signés ou en négociation. *(N'INCLUEZ PAS LES MONTANTS DEMANDÉS DANS VOTRE PROPOSITION.)*

À la ligne E, entrez le total des ressources nationales et extérieures actuelles et envisagées (additionnez les totaux des entrées des lignes B, C et D).

À la ligne F, indiquez le total de l'écart de financement (soustrayez la ligne E de la ligne A).

À la ligne G, indiquez le financement demandé dans le cadre de votre proposition. Ces montants doivent être les mêmes que ceux du tableau 5.3.

<b>Partie H - Calcul du "partage des coûts" pour les candidats à <b>revenu moyen inférieur et à revenu moyen supérieur</b></b>	
Pour la série 8, la demande de financement maximum totale pour le VIH dans la Ligne G correspond à :	
(a) Pour les <b>pays à revenu moyen inférieur</b> , un montant tel que la contribution totale du Fonds mondial (toutes subventions) au programme national ne dépassant pas 65 % des besoins en financement du programme national de lutte contre la maladie sur la durée de la proposition ; et	
(b) Pour les <b>pays à revenu moyen supérieur</b> , un montant tel que la contribution totale du Fonds mondial (toutes subventions) au programme national ne dépassant pas 35 % des besoins en financement du programme national de lutte contre la maladie sur la durée de la proposition.	
<b>Ligne H → Calcul du partage des coûts en pourcentage (%) du financement total du Fonds mondial</b>	
Partage des coûts = $\frac{\text{(total des entrées de la Ligne D sur la période 2009-2013 + total de la Ligne G)} \times 100}{\text{Ligne A.1}}$	%

[Pour les besoins du présent guide, nous avons redimensionné le tableau ci-dessus pour le présenter à la verticale (format portrait).]

### Directives pour propositions de la série 8 – CPS

- Ligne H → **Seulement pour les pays classés en catégories de revenu moyen inférieur et moyen supérieur** : Calculer, en pourcentage, la part totale prévue de la contribution du Fonds mondial (tenant compte des subventions existantes ainsi que des demandes de la série 8) par rapport au financement du programme national maladie pendant la durée de la proposition. La part maximale du financement du Fonds mondial est :
- Pour les pays à revenu moyen inférieur - 65 %
  - Pour les pays à revenu moyen supérieur - 35 %.

### Directives supplémentaires de l'Aidspan

La partie H vise à déterminer si votre proposition remplit ou non le critère d'admissibilité relatif au partage des coûts. Elle se retrouve ici, parce que vous aurez besoin des montants inscrits au tableau de la rubrique 5.1 pour faire les calculs nécessaires.

Le concept de « partage des coûts » est une nouveauté dans le cadre de la huitième série. Pour connaître les exigences du Fonds mondial qui le concernent, consultez la rubrique « [Partage des coûts vs cofinancement](#) », au chapitre 2 intitulé Nouveautés de la série 8.

Voici la formule utilisée pour calculer le pourcentage du partage des coûts de votre proposition :

$$\frac{\text{(total des entrées de la ligne D sur la période 2009-2013)} + \text{(total des entrées de la ligne G sur la période 2009-2013)}}{\text{Ligne A.1}} \times 100$$

**divisé par** (montant inscrit à la ligne A.1)



**5.1.1. Explication des besoins financiers - LIGNE A du tableau 5.1**

Expliquez comment les montants annuels ont été :

- calculés (par ex., par le chiffrage des stratégies nationales, un cadre de dépenses à moyen terme ou une autre base) ; et
- budgétés de façon à tenir compte des besoins des secteurs gouvernementaux, non gouvernementaux et communautaires, pour assurer la pleine mise en œuvre des stratégies VIH du programme national.

**5.1.2. Financement national - entrées de la LIGNE B du tableau 5.1**

Expliquez les processus utilisés dans le pays pour :

- donner la priorité aux contributions financières nationales au programme VIH national (y compris les PPTTE [pays pauvres très endettés] et autres allègements de dette, ainsi que les subventions et prêts comptabilisés dans le budget national) ; et
- garantir que les ressources nationales sont utilisées à bon escient, dans la transparence et avec équité, pour mettre en œuvre les stratégies de traitement, de prévention, de soins et de soutien aux niveaux national, sous-national et communautaire.

**5.1.3. Financement extérieur hors Fonds mondial - entrées de la LIGNE C du tableau 5.1**

Expliquez toute modification de contribution anticipée pendant la durée de la proposition (et la raison de toute réduction identifiée des ressources extérieures dans le temps). Tout retard actuel dans l'accès au financement extérieur indiqué dans le tableau 5.1 doit être justifié (raisons du retard et mesures envisagées pour y remédier).

**Directives pour propositions de la série 8 – CPS**

S/O

**Directives supplémentaires de l'Aidspan**

S/O

## 5.2. Budget détaillé

### Mesures préconisées pour parachever le budget :

1. **Soumettre un budget de proposition détaillé au format Microsoft Excel, sous forme d'annexe clairement numérotée.** Chaque fois que possible, utilisez la même numérotation pour les lignes de saisie du budget et la description du programme.
  - **POUR DES RECOMMANDATIONS SUR LE NIVEAU DE DÉTAIL REQUIS** (ou en guise de modèle en l'absence de cadre budgétaire national détaillé), **reportez-vous aux informations relatives au budget disponibles à l'adresse suivante :** <http://www.theglobalfund.org/fr/apply/call8/single/#budget>
2. Assurez-vous que le budget détaillé est cohérent avec le plan détaillé des activités du programme.
3. À partir de ce budget détaillé, préparez un "Résumé par objectif et par domaine de prestation de services" (rubrique 5.3.)
4. À partir de ce budget détaillé, préparez un "Résumé par catégorie de coûts" (rubrique.5.4.)
5. N'incluez aucun coût opérationnel de CCM ou sous-CCM dans la série 8. Ce soutien est désormais disponible via une candidature distincte pour un financement direct par le Fonds mondial (et non par l'octroi de subventions). Cette candidature est disponible à l'adresse suivante : <http://www.theglobalfund.org/fr/apply/mechanisms/guidelines/>

## Directives pour propositions de la série 8 – CPS

### **Présentation générale**

Tous les candidats doivent fournir, pour chaque proposition maladie :

- un **budget détaillé comprenant des hypothèses principales** ;
- un **résumé du budget détaillé ventilé par domaine de prestation de services** (rubrique 5.3 et tableau 5.3.) ;
- un **résumé du budget détaillé ventilé par catégories de coûts** (rubrique 5.4 et tableau 5.4.) ;
- une **analyse de haut niveau du budget** ventilé par catégorie de coût (rubrique 5.4.1. (a)) et indiquer **les principales hypothèses du budget pour les ressources humaines et les autres principaux postes de dépenses** (rubriques 5.4.1. (b) et (c)) ; et

Si le candidat sollicite le financement *d'interventions de RSS transversales* (voir r. 4.5.1 et r. 4B de ces Directives), la r. 5B devra être renseignée dans la même proposition maladie. La rubrique 5B ci-dessous fournit des informations spécifiques sur les critères budgétaires des interventions de RSS transversales en plus des instructions générales ci-après.

Le budget détaillé de chaque proposition maladie :

- **doit être joint comme annexe clairement libellée et numérotée à la proposition et doit couvrir la durée de la proposition.** Ce budget doit être présenté sous forme de feuille de calcul financière (dans la version électronique ainsi que dans la version imprimée de la proposition), avec toutes les explications textuelles nécessaires pour en faciliter l'examen.
- doit être présenté sous format Microsoft Excel et non comme un fichier PDF
- doit être **structuré suivant les mêmes lignes que la stratégie de mise en oeuvre** définie à la r. 4.5.1. (par Objectifs, DPS, indicateurs et activités)

- doit être **trimestriel pour les années 1 et 2**, en fournissant des coûts unitaires détaillés pour les deux années (**éviter d'utiliser des sommes forfaitaires non expliquées**)
- doit fournir **des informations annuelles et des hypothèses** pour le reste de la période de la proposition (année 3 et suivantes)
- doit être intégré au **plan d'action** détaillé pour les années 1 et 2 (reportez-vous à la rubrique 4.5.) *Les candidats peuvent utiliser un tableur **intégré du plan d'action** et du **budget** mais, dans ce cas, les activités qui n'ont pas de coût associé doivent aussi être clairement répertoriées dans le cadre des actions à entreprendre afin de disposer d'une description claire de toutes les activités et de leur calendrier.*
- **Lorsque le candidat a sollicité un soutien pour des interventions de RSS transversales et a inclus ces interventions :**
  - (i) **Comme partie intégrante de la description de la proposition spécifique à une maladie (r. 4.5.1)**, soit dans l'une des maladies soit en le distribuant entre plusieurs maladies, le budget détaillé de la maladie doit alors inclure cet effort comme n'importe quel objectif, DPS, etc., dans les mêmes classeur et tableur budgétaires.
  - (ii) **En r. 4B, dans une seule des propositions de maladie** soumises en série 8, alors le budget des *interventions de RSS transversales* doit être structuré de la même manière que la description programmatique (r. 4B1.). *Ce budget peut être présenté comme un classeur (fichier) Microsoft Excel distinct, ou comme une feuille séparée dans le même classeur que le budget des interventions du programme maladie.*
- doit être **cohérent** avec les autres analyses budgétaires figurant ailleurs dans la proposition, y compris dans la rubrique 5.1.
- **peut** être préparé en utilisant les outils budgétaires propres au candidat quand ces outils permettent aux informations données dans le budget de répondre aux autres exigences mentionnées plus haut. *Toutefois, lorsqu'un candidat le juge utile, le budget peut être préparé en utilisant le modèle de budget facultatif. Celui-ci est accessible via les liens vers le site Internet de la partie intitulée "Instruction générales" ci-dessous.*

### **Instructions générales**

#### **Enveloppe de la demande de financement**

Il n'existe pas de plafond pour le montant d'une proposition, qui peut varier considérablement selon le contexte du pays et le type de proposition. Il est rappelé aux candidats qu'il est important d'apporter la preuve d'une capacité d'absorption pour bénéficier d'un soutien financier supplémentaire du Fonds mondial. Le TRP peut porter un jugement négatif sur des propositions pour lesquelles la capacité d'absorption d'un tel financement n'a pas été démontrée en référence à la capacité existante ou à un renforcement prévu de la capacité (y compris par voie de proposition de la série 8).

Il n'existe pas non plus de plancher pour le montant d'une proposition. Cependant, le Fonds mondial encourage les programmes complets, notamment ceux qui visent à étendre les interventions éprouvées. Le TRP peut donc émettre un avis négatif pour les petits programmes (de l'ordre de plusieurs centaines de milliers de dollars ou moins). Les demandes de moindre importance par des partenaires individuels et/ou de petites ONG doivent être regroupées au sein de la proposition globale pour une seule maladie.

Les hypothèses/mécanismes de calcul budgétaires doivent être inclus dans le budget détaillé ou présentés en fichiers de travail séparés soumis avec la proposition maladie, sous la forme d'annexes clairement libellées et numérotées. Le niveau de détail requis dépend du poste budgétaire concerné.

Le niveau de détail qui est requis est différent pour les années 1 et 2 et pour les années 3 et 5, comme expliqué ci-dessous :

- **Années 1 et 2** : Les candidats doivent fournir toutes les informations qui permettront de déterminer comment ont été calculés les quantités et coûts de chaque unité.

*Par ailleurs, le recours au modèle de budget facultatif fournit également des informations concernant le niveau de détail requis.*

- **Années 3 à 5** : Les candidats doivent fournir toutes les informations qui permettront de montrer sur quelles bases ont été déterminés les montants budgétaires prévus. Autant que possible, un niveau de détail similaire aux années 1 et 2 doit être fourni pour les années 3 et 5, notamment pour ce qui se rapporte aux postes concernant les achats de produits et de services. Par exemple : les *coûts* unitaires de formation peuvent reposer sur le budget des années 1 et 2, alors que les *quantités*, en termes de personnes à former, doivent être expliquées dans le contexte de la proposition, plutôt qu'en reprenant seulement les effectifs formés pendant les années 1 et 2.

#### **Utilisation du modèle de budget (facultatif)**

Différentes versions du modèle de budget facultatif ont été préparées pour s'adapter aux diverses versions de Microsoft Excel que peuvent utiliser les candidats dans leurs cadres nationaux spécifiques. Les différentes versions de ce modèle sont disponibles en "cliquant" sur les liens ci-dessous (*ou en allant sur le site Internet du Fonds mondial concernant la série 8* à : <http://www.theglobalfund.org/fr/apply/call8/single/#budget>).

#### **Budgets du sous-réциpiendaire et du sous-sous-réциpiendaire**

Bien qu'il soit probable que des propositions impliquent plusieurs sous-réциpiendaires (et sous-sous-réциpiendaires) pour la mise en oeuvre du programme, les informations budgétaires concernant ces partenaires ne doivent pas être transmises en les séparant de la documentation budgétaire concernant le Réциpiendaire principal.

**Les sous-sous-réциpiendaires** sont les maîtres d'oeuvre qui ont une relation contractuelle avec un sous-réциpiendaire plus important et non une relation directe avec le Réциpiendaire principal.

**Il est préférable que le seul "budget détaillé"** (r. 5.2 et r. 5B.1 selon les cas) **présente le budget de toutes les activités de mise en oeuvre du programme comme décrit en r. 4.5.1 (et r. 4B, le cas échéant)**. En outre, les résumés demandés par "objectif et domaine de prestation de services" (r. 5.3, et r. 5B.2 le cas échéant) et par "catégorie de coûts" (r. 5.4, et r. 5B.3 le cas échéant) doivent être un amalgame de tous les coûts, sans distinction de maître d'oeuvre.

**Lorsque sont soumis des budgets séparés par Réциpiendaire principal, sous-réциpiendaire et sous-sous-réциpiendaire, ils doivent tous comporter le même niveau de détail.** Autrement dit, les budgets doivent être détaillés par activité pour tous les maîtres d'oeuvre, et pas seulement pour le Réциpiendaire principal. *À titre d'exemple, les candidats doivent éviter d'utiliser des montants forfaitaires tels que "Coûts de mise en oeuvre du sous-réциpiendaire 1", "Coûts de mise en oeuvre du sous-réциpiendaire 2", etc.*

#### **Financement à assurer par un dispositif de financement commun**

Une partie du financement de cette composante, voire son intégralité, peut être assurée par un dispositif de financement commun. Dans ce cas (voir rubrique 3.4), les candidats doivent :

- compiler les informations budgétaires détaillées de cette rubrique en fonction de l'utilisation, de l'attribution ou de l'affectation prévues des fonds demandés via les dispositifs de financement commun ; et
- fournir, en annexe clairement libellée et numérotée, les plans/projections opérationnels annuels disponibles pour le dispositif de financement commun, et expliquer le rapport entre ce plan et cette demande de financement.

Les dispositifs de financement commun peuvent varier d'un pays à l'autre. Une fois la proposition approuvée, le candidat et le Fonds mondial conviendront d'un calendrier de reporting reposant sur le cadre de reporting existant du dispositif de financement commun.

### Devise du budget

Les candidats doivent opter pour l'utilisation de Dollars (US) ou d'Euros dans leur proposition. Toutes les dépenses en devises locales doivent être converties dans la devise choisie, au taux de change approprié qui doit être spécifié dans le budget détaillé. Les candidats doivent retenir le principe d'utilisation de la meilleure estimation du taux de change qui s'appliquera lorsque la conversion de la devise sera effectivement opérée à l'avenir. En l'absence de prévisions crédibles du marché des changes, c'est le "taux de change au comptant" actuel qui est le plus fréquemment utilisé.

### Revenu

Le revenu anticipé des activités génératrices de revenus (par ex., commercialisation sociale de préservatifs ou de moustiquaires) doit être séparément identifié et inclus dans le budget en regard de l'activité budgétaire appropriée et si possible de la "catégorie de coûts". L'impact de ce revenu de produits divers sur la demande nette de financement doit être clairement visible.

### Impôts

Le Fonds mondial encourage vivement les autorités nationales des pays récipiendaires à exonérer de droits de douane et de taxes tous les produits et services financés par ses subventions. En principe, l'agence qui assure la mise en œuvre doit déclarer le financement du Fonds mondial comme exonéré d'impôts. Sinon, les impôts non recouvrables doivent être imputés à la catégorie d'activité et de coût appropriée (par ex., la TVA non récupérable sur l'achat d'équipement non médical doit être affectée au poste Infrastructure et équipement).

### Totaux des budgets

Les candidats sont encouragés à revoir leur proposition pour veiller à ce que **tous les totaux suivants** soient les mêmes :

- Résumé financier par maladie (r. 1.1.)
- Écarts financiers à combler par la proposition de la série 8 (Ligne G, tableau 5.1.)
- Totaux annuels du "budget détaillé par maladie" (r. 5.2.)
- Totaux annuels du "Résumé du budget détaillé par objectif et domaine de prestation de services" (r. 5.3.)
- Totaux annuels du "Résumé du budget détaillé par catégorie de coûts" (r. 5.4.)

## Directives supplémentaires de l'Aidspan

Les membres du CTEP ont constaté que les données budgétaires de plus de la moitié des propositions soumises dans le cadre des séries d'octrois de subventions 3 à 7 comportaient des lacunes importantes. Dans nombre d'entre elles, ils ont noté que le budget était incomplet ou trop peu détaillé, qu'il renfermait des contradictions ou des erreurs, ou que certains de ses éléments précis étaient nébuleux ou mal justifiés. Il est donc important de ne rien négliger pour assurer l'exactitude de votre budget. Reportez-vous au point faible 2 du Tome 1 du présent guide pour en savoir davantage sur les problèmes relevés par le CTEP ainsi qu'au point fort 9 du Tome 1 pour voir des exemples de propositions détaillées et bien présentées.

Une erreur s'est glissée dans la première énumération des directives ci-dessus, à la section *Présentation générale*. Le quatrième point est ainsi formulé :

une **analyse détaillée du budget** ventilé par catégorie de coût (rubrique 5.4.1. (a)) indiquant **les principales hypothèses du budget pour les ressources humaines et les autres principaux postes de dépenses** (rubrique 5.4.1. (b) et (c)). [Trad.]

La rubrique 5.4.1 ne comporte pas de sous-rubriques (a), (b) et (c). Les hypothèses relatives au budget pour les ressources humaines et les autres postes de dépenses importants sont traités aux rubriques 5.4.2 et 5.4.3 respectivement.

**5.3. Résumé du budget détaillé par objectif et domaine de prestation de services**

Objectif n°	Domaine de prestation de services <i>(Utilisez la même numérotation que dans la description du programme à la rubrique.4.5.1.)</i>	Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5	Total
	<i>[Cliquez sur "Insérer/Lignes en-dessous" dans le menu "Tableau" de la barre de menu de Microsoft Word pour ajouter autant de lignes que nécessaire]</i>						
<b>Demande de financement VIH de la série 8 :</b>							

[Pour les besoins du présent guide, nous avons redimensionné le tableau ci-dessus pour le présenter à la verticale (format portrait).]

**Directives pour propositions de la série 8 – CPS**

Dans ce tableau, fournissez un résumé du budget annuel pour chaque domaine de prestation de services (DPS) et pour chaque année de la proposition. Les objectifs et les domaines de prestation de services doivent être similaires à ceux du Tableau des objectifs et des indicateurs (Annexe A du Formulaire de proposition). La ventilation du budget par DPS doit être préparée en partant du budget détaillé.

En ce qui concerne les composantes tuberculose, les candidats peuvent également se reporter aux informations supplémentaires sur la stratégie Halte à la tuberculose (et plus spécialement au cadre de planification des composantes tuberculose) lors de l'élaboration des budgets. Ces informations sont disponibles sur :

<http://www.who.int/tb/dots/planningframeworks/en/index.html>

**Toutefois, cet instrument ne se substitue pas aux instructions de ces Directives concernant le niveau de détail qui est requis.**

**Directives supplémentaires de l'Aidspan**

S/O

**5.4. Résumé du budget détaillé par catégorie de coût** (les informations succinctes de ce tableau devront être étoffées dans les rubriques 5.4.1 - 5.4.3 ci-après.)

<i>Dans la mesure du possible, évitez d'utiliser la catégorie "autres" - reportez-vous aux <a href="#">Directives de la série 8</a>.</i>	(même devise qu'en couverture du Formulaire de proposition)					
	Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5	Total
Ressources humaines						
Assistance technique et assistance en gestion						
Formation						
Produits et équipements médicaux						
Produits pharmaceutiques (médicaments)						
Coûts de gestion des achats et des stocks						
Infrastructure et autres équipements						
Matériel de communication						
Suivi et évaluation						
Soutien humain aux patients/populations cibles						
Planification et administration						
Frais fixes						
<b>Autres :</b> (À utiliser pour correspondre aux catégories de planification budgétaire nationales, si nécessaire)						
<b>Demande de financement VIH de la série 8</b> (Doit correspondre aux totaux annuels du tableau 5.2)						

[Pour les besoins du présent guide, nous avons redimensionné le tableau ci-dessus pour le présenter à la verticale (format portrait).]

**Directives pour propositions de la série 8 – CPS**

Les candidats sont invités à résumer et à reporter dans ce tableau les totaux annuels du budget détaillé par maladie. Le tableau ci-dessous comporte une description détaillée des catégories de coûts concernées, (catégories de coûts inchangées depuis la série 7).

→ Pour vous faciliter le plus possible la tâche, nous avons également indiqué ce qu'il ne faut pas inclure dans certaines catégories et la catégorie à utiliser. Par exemple, tous les coûts liés aux consultants doivent être inclus dans l'assistance technique et l'assistance en gestion, non dans les ressources humaines (frais de personnel uniquement).

Catégorie	Exemples de dépenses
Ressources humaines	Salaires et charges associées (retraites, primes incitatives et autres avantages sociaux, etc.) pour tous les employés (y compris le personnel de terrain) et les frais d'embauche.
Assistance technique et assistance en gestion	Les coûts liés à tous les consultants (à court ou à long terme) fournissant une assistance technique ou en gestion, y compris les honoraires, les frais de déplacement et les indemnités journalières, les visites sur site et les autres frais liés à la planification, à la supervision et à l'administration des programmes (y compris de gestion des relations avec les sous-récepteurs, de suivi et d'évaluation, ainsi que de gestion des achats et des stocks).
Formation	Ateliers, réunions, publications de formation, déplacements pour formation et indemnités journalières. <i>N'incluez pas les coûts des ressources humaines liés à la formation des employés, qui peuvent être inclus dans la catégorie Ressources humaines.</i>
Produits médicaux et équipement médical	Produits médicaux, tels que les moustiquaires, les préservatifs, les lubrifiants, les diagnostics, les réactifs, les kits de dépistage, les seringues, le matériel de vaporisation et tous autres consommables. Équipement médical, tel que les microscopes, les appareils de radiographie et les machines de dépistage ("prix de revient total" inclus de ces équipements, tels que les réactifs et les frais d'entretien). ( <b>Le "prix de revient total"</b> englobe le coût des réactifs et autres consommables, ainsi que l'entretien annuel des équipements.) <i>N'incluez pas les autres équipements non médicaux, car ces coûts doivent être inclus dans la catégorie Infrastructure et autres équipements ci-dessous.</i>
Produits pharmaceutiques (médicaments)	Coût d'une thérapie antirétrovirale, médicaments pour les infections opportunistes, médicaments antituberculeux, antipaludéens et autres. <i>Ne pas inclure assurance, transport, stockage, distribution et autres coûts similaires. Inclure ces coûts ci-dessous dans les Coûts de gestion des achats et des stocks.</i>
Coûts de gestion des achats et des stocks	Frais de transport pour tous les achats (équipement, produits, médicaments), emballage, expédition et manutention compris. Entrepôt, bureaux GAS et autres besoins logistiques. Frais d'agence d'approvisionnement. Coûts de l'assurance qualité (y compris le contrôle des échantillons en laboratoire) et tous autres coûts associés à l'achat, au stockage et à la livraison des articles. <i>N'incluez pas les frais de personnel, de gestion, d'assistance technique, des systèmes informatiques, des produits médicaux ou des équipements médicaux, car ces coûts doivent être inclus dans les catégories ci-dessus.</i>
Infrastructure et autres équipements	Cette catégorie inclut les coûts de réhabilitation, de restauration et de modernisation des infrastructures de santé, des équipements non médicaux tels que les générateurs et les lits, du parc informatique et des logiciels, de la création et du développement de sites Web. Équipement de bureau, mobilier, matériel audiovisuel, véhicules, motos, vélos, entretien associé, pièces et frais de réparation.
Supports de communication	Imprimés et frais de communication des campagnes, des spots TV, des programmes radiophoniques, de la publicité, des événements dans les médias, de l'enseignement, de la diffusion, de la promotion, des articles promotionnels pour les programmes.
Suivi et évaluation	Collecte de données, enquêtes, recherches, analyses, déplacements, visites de supervision sur le terrain et tous autres coûts associés au suivi et à l'évaluation. <i>N'incluez pas les frais de personnel, de gestion, d'assistance technique ou des systèmes informatiques, qui doivent être inclus dans les catégories ci-dessus.</i>



Catégorie	Exemples de dépenses
Soutien humain aux patients/populations cibles	Aide en espèces ou en nature aux patients (par ex., frais scolaires pour les orphelins, aide aux familles d'accueil, indemnités de transport, primes d'encouragement aux patients, subventions pour activités génératrices de revenus, colis de nourriture et de produits de soins, frais des chartes de soins aux patients.
Planification et administration  <i>Ne pas inclure les frais de soutien aux CCM dans la proposition de la série 8**</i>	Fournitures de bureau, déplacements, visites sur le terrain et autres frais associés à la planification et à l'administration des programmes (y compris à la gestion des relations avec les sous-récepteurs). Frais juridiques, de traduction, de comptabilité et d'audit, bancaires, etc. Contributions du Green Light Committee (se reporter à r. 4.10.7). <i>N'incluez pas les coûts des ressources humaines, car ils doivent être inclus dans la catégorie Ressources humaines ci-dessus.</i>
Frais fixes  <i>Ne pas inclure les frais de soutien aux CCM dans la proposition de la série 8**</i>	Frais fixes, tels que la location des bureaux, les services publics, les communications internes (courrier, téléphone, Internet), l'assurance, le carburant, la sécurité, le nettoyage. Frais de gestion ou fixes.
Autres  <i>Ne pas inclure les frais de soutien aux CCM dans la proposition de la série 8**</i>	Coûts importants n'entrant dans aucune des catégories définies ci-dessus. Indiquez clairement le type de coût. Les candidats ont la possibilité d'ajouter des lignes à ce tableau si d'autres postes budgétaires nationaux n'entrent pas dans les catégories ci-dessus.

\*\* Depuis novembre 2007, les frais de soutien à la CCM (et à la sous-CCM) sont couverts par un budget distinct du Secrétariat, et non par les fonds de subventions. Les demandes relatives à ce soutien se font par un formulaire distinct, et font l'objet d'un examen, ces frais étant couverts par un budget distinct du Secrétariat. Des informations sur ces coûts sont disponibles sur : <http://www.theglobalfund.org/en/apply/mechanisms/>

### Activités composites

Le budget résumé ne doit pas comporter des "catégories de coûts" correspondant à des "activités" ou sujets pouvant être ventilés en différentes composantes de catégories de coûts.

Par exemple, les coûts de l'activité "soins à domicile" peuvent être ventilés parmi les catégories suivantes :

Description	Catégorie de coûts pour le tableau 5.4
Agents communautaires	Ressources humaines
Déplacements auprès des communautés	Planification et administration
Kits de dépistage	Produits médicaux et équipement médical
Fourniture de médicaments pour traitement	Produits pharmaceutiques (médicaments)
Véhicule pour un agent	Infrastructure et autres équipements

## Directives supplémentaires de l'Aidspan

S/O

**5.4.1. Contexte du budget global**

**Expliquez brièvement** toute variation significative des catégories de coût par année, ou tous totaux quinquennaux significatifs pour ces catégories.

***UNE DEMI-PAGE MAXIMUM***

**Directives pour propositions de la série 8 – CPS**

Bien que le budget par objectif et DPS soit expliqué dans la description programmatique détaillée de la rubrique 4.5.1, le budget résumé par catégorie de coûts peut mettre en lumière des tendances ou fluctuations inhabituelles qui ne peuvent pas être aisément expliquées sans commentaire additionnel. Le candidat doit donc utiliser l'encadré pour expliquer les principales évolutions et fluctuations, ou tout autre développement paraissant inhabituel.

**Directives supplémentaires de l'Aidspan**

S/O

#### **5.4.2. Ressources humaines**

Dans les cas où les "Ressources humaines" représentent une part importante du budget, résumez : (i) la base de calcul du budget sur les deux premières années ; (ii) la méthode de calcul des coûts anticipés sur les années trois à cinq ; et (iii) dans quelle mesure les dépenses en ressources humaines renforceront la prestation de services.

*(Les informations utiles permettant d'étayer les hypothèses à formuler dans le budget détaillé sont : une liste des postes proposés cohérente avec les hypothèses sur les heures, les salaires, etc. inclus dans le budget détaillé ; et le temps (en pourcentage) qui sera affecté au travail à effectuer dans le cadre de cette proposition.*

→ Joignez toute information complémentaire sous forme d'annexe clairement libellée et numérotée

**UNE DEMI-PAGE MAXIMUM**

#### **Directives pour propositions de la série 8 – CPS**

Les candidats doivent expliquer comment le budget des ressources humaines a été établi et ses liens avec le renforcement des systèmes de santé. L'explication ne doit pas répéter les informations déjà clairement présentées dans le budget détaillé, mais renvoyer à ces informations.

#### **Directives supplémentaires de l'Aidspan**

S/O

### **5.4.3. Autres postes de dépenses importants**

Si d'autres "catégories de coût" représentent d'importants montants dans le résumé du tableau 5.4, (i) expliquez la base de calcul de ces montants dans le budget. Expliquez également en quoi ces contributions sont importantes pour la mise en œuvre du programme VIH national.

→ *Joignez toute information complémentaire sous forme d'annexe clairement intitulée et numérotée*

**UNE DEMI-PAGE MAXIMUM**

### **Directives pour propositions de la série 8 – CPS**

Les candidats doivent expliquer comment les autres postes de "catégories de coût" relativement importants ont été compilés.

### **Directives supplémentaires de l'Aidspan**

Au sujet des autres postes de dépenses importants, voici ce que l'on retrouve dans la proposition de l'Azerbaïdjan relative à la tuberculose, présentée dans le cadre de la série 7 :

La catégorie de coûts « Infrastructure et autre équipement », qui représente 9,6 pour cent du budget pour toute la durée du projet, servira à la réfection des locaux destinés au traitement de la tuberculose pharmacorésistante, sans laquelle un programme de gestion complète de cette maladie ne pourrait exister. [Trad.]

### 5.5. Demandes de financement dans le cadre d'un mécanisme de financement commun

Dans cette rubrique, les **mécanismes de financement commun** se rapportent aux situations dans lesquelles tout financement est intégré à un fonds commun destiné à être distribué aux partenaires de la mise en œuvre.

**Ne complétez pas cette rubrique si le pays partage, par exemple, les efforts d'approvisionnement, mais si tous les autres financements sont gérés séparément.**

#### Directives pour propositions de la série 8 – CPS

Dans le cadre des présentes Directives, un mécanisme de financement commun est un accord entre partenaires multiples (ressources nationales et donateur externes) faisant l'objet d'un financement commun selon une approche unifiée reposant sur la planification, la budgétisation et le S&E conjoints ainsi que sur des règles communes et des mécanismes de reporting et comptables communs.

Si un mécanisme de financement commun doit être utilisé pour canaliser les ressources du Fonds mondial, le candidat et le Fonds mondial s'accorderont, lors de la négociation de la subvention, sur un cadre de reporting acceptable pour les deux parties, reposant sur le cadre de reporting existant du mécanisme de financement commun, et complémentaire du reporting au Fonds mondial basé sur la performance.

#### Directives supplémentaires de l'Aidspan

S/O

### 5.5.1. Statut opérationnel du mécanisme de financement commun

Résumez brièvement les principales caractéristiques du mécanisme de financement commun en précisant le nom du fonds, ses objectifs, sa structure de gouvernance et ses partenaires clés.

→ Joignez, sous forme d'annexes à votre proposition clairement libellées et numérotées, le protocole d'accord, les procédures communes de suivi et d'évaluation, le dernier bilan annuel, les procédures comptables, la liste des partenaires clés, etc.

### Directives pour propositions de la série 8 – CPS

Les candidats sont encouragés à prendre en compte les éléments suivants :

- Le mécanisme de financement s'intègre-t-il aux règles et procédures établies (*par ex., un protocole d'accord entre tous les acteurs nationaux et donateurs externes ? Dans l'affirmative, joignez ce document sous forme d'annexe clairement intitulée et numérotée*) ?
- Quelle est la capacité du mécanisme de financement commun à absorber, gérer et répondre de fonds additionnels ?
- Le mécanisme de financement commun dispose-t-il d'un système financier et d'un système de versement permettant un décaissement rapide aux sous-réциpiendaires pendant toute la durée de la proposition ?

### Directives supplémentaires de l'Aidspan

S/O

### **5.5.2. Mesure de la performance**

À quelle fréquence la performance du programme est-elle mesurée par les mécanismes de financement commun ? Expliquez si la performance du programme influence les contributions financières au fonds commun.

### **Directives pour propositions de la série 8 – CPS**

Selon les politiques du Fonds mondial, les mécanismes de financement commun doivent permettre le reporting au Fonds mondial d'indicateurs compris dans l'accord de subvention signé. Cependant, nous n'exigeons pas d'indicateurs spécifiques au Fonds mondial et le reporting peut s'effectuer au niveau national à condition que les contributions pour la réalisation de ces objectifs nationaux soient claires.

Les candidats sont encouragés à prendre en compte les éléments suivants :

- Les systèmes de collecte des données et de reporting du mécanisme de financement commun permettent-ils un suivi régulier de la performance du fonctionnement effectif du mécanisme de financement commun, étant entendu que les décaissements de subventions du Fonds mondial sont liés à la performance ?
- Les partenaires contribuent-ils au mécanisme de financement commun à intervalles réguliers et, dans l'affirmative, quels sont les déclencheurs de versement au mécanisme ?
- À quelle fréquence le mécanisme de financement commun est-il audité (audits de partenaires individuels compris), et quel est le processus permettant d'apporter des ajustements à la gestion de la performance du fonds commun lorsque nécessaire ?
- Existe-t-il un reporting conjoint s'adressant aux contributeurs du mécanisme de financement commun, et comment les mesures de la performance sont-elles convenues au début des périodes de reporting ?

### **Directives supplémentaires de l'Aidspan**

S/O

### **5.5.3 Complémentarité de la demande au Fonds mondial**

Expliquez comment le financement demandé dans cette proposition (*si elle est approuvée*) contribuera aux réalisations et aux résultats qui, autrement, n'auraient pas été pris en charge par les ressources disponibles ou prévues par le mécanisme de financement commun.

*Si la portée du fonds commun s'étend au-delà du programme VIH, les candidats doivent expliquer le procédé leur permettant de garantir que les fonds demandés contribueront à peser sur les résultats du programme VIH pendant la durée de la proposition.*

### **Directives pour propositions de la série 8 – CPS**

Le Fonds mondial entend s'assurer que les ressources nationales déjà allouées à un programme national ne sont pas déplacées (ou répétées) par le financement d'une proposition approuvée. Si nous ne demandons pas l'attribution directe d'interventions spécifiques aux contributions financières spécifiques du Fonds mondial, il est néanmoins requis des candidats qu'ils fournissent un résumé des réalisations ou résultats additionnels du programme national imputables au soutien du Fonds mondial.

### **Directives supplémentaires de l'Aidspan**

S/O



**[Remarque particulière : Pour les besoins du présent guide, nous considérons que vous complétez la rubrique 5B dans le cadre de votre proposition et l'avons donc ajoutée ici. Téléchargez la rubrique 5B sur le site Web du Fonds mondial et insérez-la ici dans votre proposition.]**

Extrait du formulaire de proposition

## 5B. DEMANDE DE FINANCEMENT - INTERVENTIONS DE RSS TRANSVERSALE

**Demander un financement pour les interventions de RSS transversales est facultatif dans la série 8**

**DANS LA SÉRIE 8, LA RUBRIQUE 5B NE PEUT ÊTRE INCLUSE QUE DANS UNE SEULE MALADIE, sous réserve que cette maladie comprenne à la rubrique 4B. la description programmatique du candidat concernant les interventions de RSS transversales.**

**Lisez les Directives de la série 8 pour la prise en compte d'interventions de RSS transversales.**

La rubrique 5B peut être téléchargée sur le site Web du Fonds mondial. Les candidats sont invités à cliquer **ici** s'ils comptent inclure des "interventions de renforcement des systèmes de santé transversales" ("interventions de RSS transversales") **dans la série 8 et s'ils ont complété la section 4B et l'ont incluse dans les sections VIH de leur proposition.**

### **Directives pour propositions de la série 8 – CPS**

La rubrique 5B demande sur les *interventions de RSS transversales* des informations similaires à celles requises dans la rubrique 5 sur les interventions de programme maladie.

Dans le tableau ci-dessous, les candidats sont invités à se reporter le cas échéant aux instructions équivalentes données en rubrique 5 :

<b>Élément de la rubrique 5B</b>	<b>Examinez les instructions à la rubrique correspondante des présentes Directives</b>
r. 5B.1. - Budget détaillé	r. 5.2.
r. 5B.2. - Résumé du Budget détaillé par objectif et domaine de prestation de services	<b>Pas d'instruction correspondante, voir les informations ci-dessous dans la rubrique 5B.2.</b>
r. 5B.3. – Résumé du budget détaillé par catégorie de coûts	r. 5.4.
r. 5B.4.1. - r. 5B.4.3. Contexte budgétaire général	r. 5.4.1. - r. 5.4.3.

### **Directives supplémentaires de l'Aidspan**

S/O

## 5B.1 Budget détaillé

### Mesures de parachèvement du budget :

1. **Soumettez un budget détaillé des interventions de RSS transversales au format Microsoft Excel** en utilisant la même numérotation pour les lignes de saisie du budget et la description des interventions de RSS transversales de la rubrique 4B.1.
  - **Le budget détaillé doit être soumis sous forme d'annexe clairement numérotée.** Les interventions de RSS transversales peuvent être préparées sur une feuille de calcul Excel distincte de celle du budget de la maladie ou dans un dossier séparé (classeur Excel), selon la préférence du candidat.
  - **Pour des recommandations sur le niveau de détail requis** (ou en guise de modèle en l'absence de cadre budgétaire national détaillé) **reportez-vous aux recommandations détaillées sur le budget de la rubrique 5.1 des [Directives de la série 8](#).** (mêmes instructions que pour la préparation du budget maladie)
2. **À partir de ce budget détaillé, préparez un "Résumé par objectif et par domaine de prestation de services"** (rubrique 5B.2)  
(Remarque - Les DPS des interventions de RSS transversales ne sont **pas** les mêmes que les DPS des maladies. Reportez-vous à la rubrique 5B.2 des Directives de la série 8 pour plus d'informations).
3. **À partir de ce budget détaillé, préparez un "Résumé par catégorie de coûts"** (rubrique 5B.3) ; et
4. **Assurez-vous que le budget détaillé est compatible avec le plan de travail détaillé** des interventions de RSS transversales **et le "Cadre de performance"** des interventions de RSS transversales (Annexe A).

**→ POUR PLUS D'INFORMATIONS, [REPORTEZ-VOUS AUX DIRECTIVES DE LA SÉRIE 8](#)**

### **Directives pour propositions de la série 8 – CPS**

S/O

### **Directives supplémentaires de l'Aidspan**

S/O

## 5B.2 Résumé du budget détaillé pour les interventions de RSS transversales par objectif et domaine de prestations de services

Tableau 5B.2 – Résumé du budget détaillé par objectif et domaine de prestation de services

Objectif n°	Domaine de prestation de services <i>(Utilisez la même numérotation que dans le plan de travail détaillé pour les interventions de RSS transversales)</i>	Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5	Total
	<i>Cliquez sur "Insérer/Lignes en-dessous" du menu "Tableau" de la barre de menu de Microsoft Word pour ajouter autant de lignes que nécessaire et assurer une cohérence avec le "Cadre de performance"</i>						
<b>Financement total demandé au Fonds mondial pour les interventions de RSS transversales</b> <i>(total pour toutes les interventions décrites sous forme de programme dans la rubrique 4B.1, lorsque celle-ci est incluse dans la série 8)</i>							

[Pour les besoins du présent guide, nous avons redimensionné le tableau ci-dessus pour le présenter à la verticale (format portrait).]

### **Directives pour propositions de la série 8 – CPS**

Les "domaines de prestation de services" que les candidats doivent utiliser pour renseigner le tableau doivent être tirés des six catégories énoncées en détail dans l'**Annexe 3** de ces Directives.

Il s'agit en bref (*selon leur degré de pertinence par rapport à l'objet de la proposition*) des catégories suivantes :

- Informations
- Prestation de services
- Technologies et produits médicaux
- Financement
- Personnel de santé (coûts de ressources humaines compris)
- Leadership et gouvernance

Les candidats doivent donc, après avoir identifié chaque objectif pertinent des *interventions de RSS transversales* prévues, sélectionner les "domaines de prestation de services" dans la liste ci-dessus (les plus pertinentes pour l'activité programmatique à entreprendre).

### **Directives supplémentaires de l'Aidspan**

S/O

**5B.3 Résumé du Budget détaillé par catégorie de coûts**

**Les informations succinctes fournies dans le tableau ci-dessous devront être étayées dans la rubrique 5B.4. ci-après.**

Tableau 5B.3 – Résumé du budget détaillé par catégorie de coûts

<i>Dans la mesure du possible, évitez d'utiliser la catégorie "autres" - reportez-vous aux <a href="#">Directives de la série 8.</a></i>	Répartition par catégorie de coûts <i>(même devise que celle sélectionnée par le candidat en couverture du Formulaire de proposition)</i>					
	Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5	Total
Ressources humaines						
Assistance technique et assistance en gestion						
Formation						
Produits médicaux et équipement médical						
Produits pharmaceutiques (médicaments)						
Coûts de gestion des achats et des stocks						
Infrastructure et autres équipements						
Matériel de communication						
Suivi et évaluation						
Soutien humain aux patients/populations cibles						
Planification et administration						
Frais fixes						
<i>Autres : (à définir plus précisément pour correspondre aux catégories de planification budgétaire nationales)</i>						
<b>Financement total demandé au Fonds mondial pour les interventions de RSS transversales (rubrique 4B.1)</b>						

[Pour les besoins du présent guide, nous avons redimensionné le tableau ci-dessus pour le présenter à la verticale (format portrait).]

**Directives pour propositions de la série 8 – CPS**

S/O

**Directives supplémentaires de l'Aidspan**

S/O

**Expliquez brièvement** toute variation significative des catégories de coût par année, ou tous totaux quinquennaux significatifs pour ces catégories.

**UNE DEMI-PAGE MAXIMUM**

#### **5B.4.2 Ressources humaines**

Dans les cas où les "Ressources humaines" représentent une part importante du budget, résumez : (i) la base de calcul du budget sur les deux premières années ; et (ii) dans quelle mesure les dépenses en ressources humaines renforceront la capacité des systèmes de santé au niveau des patients/populations cibles.

*Les informations utiles permettant d'étayer les hypothèses à formuler dans le budget détaillé sont : une liste des postes proposés compatible avec les hypothèses sur les heures, les salaires, etc. inclus dans le budget détaillé ; et le temps (en pourcentage) qui sera affecté au travail à effectuer dans le cadre de cette proposition.*

→ Joignez ces informations sous forme d'annexe numérotée et indiquez le numéro de l'annexe dans la liste de contrôle qui se trouve à la fin de cette rubrique.

**UNE DEMI-PAGE MAXIMUM**

#### **5B.4.3 Autres postes de dépenses importants**

Si d'autres "catégories de coût" représentent d'importants montants dans le résumé du tableau 5.4, (i) expliquez la base de calcul budgétaire de ces montants. Expliquez également en quoi ces contributions sont importantes pour la mise en œuvre du programme national pour la ou les maladies concernées.

→ Joignez toute information complémentaire sous forme d'annexe clairement intitulée et numérotée.

**UNE DEMI-PAGE MAXIMUM**

### **Directives pour propositions de la série 8 – CPS**

S/O

### **Directives supplémentaires de l'Aidspan**

S/O

## Liste de contrôle de la proposition VIH

Rubrique	Description du document	Numéro de l'Annexe
	<i>[Utilisez la touche de tabulation pour ajouter des lignes si nécessaire]</i>	

### Directives pour propositions de la série 8 – CPS

**Complétez la "liste de contrôle" pour les rubriques 3, 4 et 5 du Formulaire de proposition.**

- Assurez-vous que toutes les pièces jointes essentielles déjà listées dans la colonne de droite de la "liste de contrôle" sont incluses.
- Fournissez les documents supplémentaires en annexes clairement libellées et numérotées et énumérez-les dans le tableau de la 'liste de contrôle' pour faciliter les références.
- Uniquement si pertinent pour la proposition, lorsque les interventions de RSS transversales sont comprises dans une seule des propositions maladie, joignez également les documents appropriés (références aux rubriques 4B et 5B dans la "liste de contrôle").

### Directives supplémentaires de l'Aidspan

Les directives ci-dessus portent sur les « pièces jointes essentielles » déjà inscrites dans la liste, mais cette dernière n'en précise aucune. Vous devez donc inscrire :

- les pièces jointes exigées par le Fonds mondial relativement à la présente rubrique – soit les Annexes A et B;
- les autres documents exigés en annexe par le Fonds, tel que mentionné aux rubriques 3, 4 et 5 (y compris, mais sans s'y limiter, le plan de travail et le budget);
- tout autre document que vous souhaitez soumettre en annexe aux rubriques 3, 4 et 5.

Numérotez chaque document en annexe. Assurez-vous que le numéro et le nom de chacun des documents que vous soumettez relativement aux critères B et C sont mentionnés aux rubriques 3, 4 et 5 et aux rubriques spécifiques auxquelles ils se rapportent.